

Décision

Générale

colonial

Décision n° 950 accordant une permission de quinze jours au pharmacien lieutenant Gauthier, gestionnaire de la pharmacie centrale

n° 950

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française de Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de permission du 26 août 1947 du pharmacien lieutenant Gauthier, gestionnaire de la pharmacie centrale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordée au pharmacien lieutenant Gauthier, gestionnaire de la pharmacie centrale. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 4 septembre 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et p. o. : L'Inspecteur des affaires administratives, chef du Cabinet civil, Liurette,